



Separation en etant en surendettement

Par **christine**, le **24/08/2012 à 23:06**

Bonjour,rnpourriez vous me dire comment agir ? je souhaite la separation et le divorce mon mari ne sy oppose pas mais de son cote ne veux pas prendre d avocat et faire de frais pour divorce de plus nous sommes en surendettement mais je voudrais quitter la domicile le plus tot possible et il est d accord seulement voila en etant en surendettement je ne p assurer ma part de dette et un loyer donc comment faire , merci d avance

Par **cocotte1003**, le **25/08/2012 à 17:41**

Bonjour, par d'autre solution pour divorcer que de rendre au moins un avocat pour deux = divorce amiable. Avez vous un dossier de surendettement ? Pour l'instant et tant que le juge du divorce ne vous a pas donné l'autorisation de résidence séparée, vous ne pouvez pas quitter le domicile sans risquer de vous mettre en tord, cordialement

Par **christine**, le **30/08/2012 à 16:33**

bjr merci d avoir repondu ! oui nous avons deja un dossier de surendettement en cours dont nous effectuons scrupuleusement les remboursements pour la separation mon mari est d accord meme sans attendre lque la separation soit prononcée il me fera un papier donnant son accord il prefere ca a la cohabitation pas facile et evidente a vivre mon souci est que j ai un petit revenu et que le montant de remboursement plus un loyer c est impossible faire reviser le dossier par la banque de france est possible mais pour l etablir il me faut donner mes nouvelles charges et LOYER mais je ne peux pas prendre de loyer si j ai pas deja une

revision de dossier ... c est l histoire du chien qui tourne en rond pour se mordre la queue ...l
impasse on m as parler d un eventuel micro credit accorder exceptionnelement aux gens en
difficultés et deja en surendement .connaissiez vous ce systeme et ces conditions d
acceptations ? merci d avance